

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES APPRENTISSAGE

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en 4 étapes :

1. Une demande d'inscription à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. A réception de la demande, une étude du dossier du candidat (de la candidate)
 - Avec prise de rendez-vous sous 15 jours et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
 - Au vu du dossier scolaire
 - Entretien avec l'apprenti et sa famille

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier de rentrée sera transmis à la famille

3. Une admission définitive après réception du dossier de rentrée **complet et signature du contrat d'apprentissage.**
4. Inscription obligatoire à partir du mois de mai par le collège d'origine sur AFFELNET pour les élèves rentrant en seconde professionnelle ou en CAP

TRANSPORTS

INTERNES :

TRAJET Charolles / Paray le Monial / St Yan / Anzy le Duc

Lundi matin : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

Vendredi soir : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :

Service mis en place par la Maison Familiale.

Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

SCNF

Horaires

Et les horaires des trains sur le site :

www.voyages-sncf.com

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 € Cotisation annuelle payable à l'inscription définitive.

PENSION ANNUELLE :

* Montant 2020/2021

	CAP (présence 12 semaines)		Seconde Professionnelle (présence 19 semaines)		1ère Bac Professionnel (présence 20 semaines)		Terminale Bac Professionnel (présence 20 semaines)		BTS 1 (présence 19 semaines)	
	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension
Annuelle	1206 €	1002 €	1909,50	1586,50€	2010 €	1670 €	2019 €	1679 €	1909,50	1586,50€
Semaine	100,50€	83,50 €	100,50€	83,50 €	100,50€	83,50 €	100,50€	83,50 €	100,50€	83,50 €

* Payable à la semaine, ou mensuellement selon accord au moment de l'inscription.

TARIFS TRANSPORTS :

Paray le Monial / Charolles.

Les trajets seront effectués régulièrement par un transporteur et feront l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle soit :

- 182 € pour les secondes et les BTS 1,
- 192 € pour les premières et terminales
- 115 € pour les CAP

Le forfait sera facturé par la MFR en janvier et juin.

Iguerande : 2.85 € le trajet

Pouilly sous Charlieu / Briennon : 4.80 € le trajet.

Roanne : 6.85 € le trajet

Les transports des lundis et vendredi seront effectués par la MFR et facturés aux familles en janvier et en juin.

AUTRES FRAIS :

- Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, et selon engagement de la famille.
- Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

AIDES DIVERSES :

- **Permis de conduire** : Tous les apprentis dont le contrat d'apprentissage est en cours d'exécution à la date de la demande d'aide, quelle que soit la date de conclusion du contrat, peuvent faire une demande d'aide au financement du permis de conduire.
- **Restauration / hébergement** : 6 € par nuit et 3€ par repas. Cette aide est déduite du coût le pension ou demi-pension.

ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES APPRENTIS

Tous les **apprentis inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la signature du contrat d'apprentissage par leur entreprise.

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- * 1 sac pour le linge sale
- * 1 paire de draps (lit de 90)
ou housse de couette et drap housse
- * 1 couverture ou couette
- * 1 enveloppe de traversin
- * 1 paire de pantoufles, **OBLIGATOIRE**, pour les chambres
- * 1 pilulier pour médicaments (**impératif en cas de traitement**)
- * 1 alèse **OBLIGATOIRE**
- * nécessaire toilette
- * 1 tenue de sport (short - survêtement - chaussures).

Cette literie peut éventuellement être stockée à la MFR durant l'alternance. Dans ce cas, prévoir un sac marqué au nom du jeune.

Il est impératif que chaque élève dispose d'une paire de chaussures et d'une tenue spécifique pour le sport.

Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.

FOURNITURES SCOLAIRES :

- * 1 trousse garnie
- * 2 classeurs avec intercalaires
- * **1 petit classeur A4 Souple transparent dos 2 ou 3 cm / ou pochette rabat**
- * 1 calculatrice
- * Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées
- * Stabilos plusieurs couleurs
- * 1 bloc-notes
- * 1 cahier de brouillon
- * 1 dictionnaire
- * 1 dictionnaire anglais
- * 1 clé USB